



## Renseignements sur credit a la consommation

Par **elisabeth blanc**, le **15/10/2010** à **09:49**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si un soit disant "inspecteur juridique" est habilité a se déplacer a domicile pour un règlement de crédit a la consommation? Alors que les échéances sont réglées (un peu en retard je l'avoue). Je n'ai jamais reçu de lettres recommandées, simplement de simples courrier. Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **15/10/2010** à **13:25**

Bonjour,

Je ne connais pas cette profession d'inspecteur juridique  
Vous avez reçu la visite d'un représentant d'une sté de recouvrement, généralement payé à la commission, pour tenter de récupérer les sommes dues

Par **CAROLINE**, le **26/01/2011** à **16:33**

Un inspecteur juridique n'est rien d'autre qu'un employé du service de recouvrement de la société de crédit. Il n'est en aucun cas un représentant de la justice et n'a donc aucun droit particulier, son rôle est juste de vous faire signer un accord en vous menaçant de tout un tas

de choses si vous ne signez pas et qui pour s'assurer du paiement du nouvel échéancier exigera de vous la totalité des chèques. Réfléchissez bien avant de vous engager, car vous n'aurez plus AUCUN RECOURS si ce n'est le surendettement... En effet, vous n'avez un recours (délai de grâce devant le TI ou négociation sur un délai plus long) que dans le cas d'une procédure judiciaire, de plus, vous risquez même de vous retrouver inscrit au FICP car ils en ont le droit...et en possession de vos chèques signés, vous n'aurez plus aucun recours. Je me suis retrouvé dans cette situation. J'ai contacté la Banque de France qui m'a dit que je n'aurais pas du accepter cet accord, qui n'est absolument pas amiable : croyez moi! Prenez le temps de vous renseigner soit auprès d'associations de consommateurs, de La Banque de France avant de vous engager sur quoi que ce soit!  
Bon courage à vous.

Par **Marion2**, le **26/01/2011** à **17:22**

CAROLINE a entièrement raison.